Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20230320-B2023-10-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/03/2023

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

décision : B_2023_10_3

Nombre de délégués en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille vingt trois, le lundi 20 mars à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Mars 2023

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SAUZE Magalie

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Objet : Abrogation décision B2023_1_2C du 09.01.2023

Le contrôle de légalité demande au Bureau d'abroger sa décision n°B2023_1_2C en matière d'ajustement du RIFSEEP selon nouvelle fonction.
En effet, le Bureau communautaire ne peut obtenir de délégation du conseil dans ce domaine puisqu'il a une incidence budgétaire.

Vu la décision n°B2023_1_2C du Bureau communautaire en date du 9 janvier 2023 portant ajustement du RIFSEEP

Considérant la demande d'abrogation de la décision n°B2023_1_2C formulée par le Bureau de contrôle de légalité en date du 31 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité d'abroger sa délibération n°B2023_1_2C en date du 9 janvier 2023 portant ajustement du RIFSEEP.**

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Emis le 20/03/2023
Publié le 21/03/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU